

République Française

Département de la Seine-Maritime

COMMUNE D'ARQUES-LA-BATAILLE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
du 04 avril 2022

Délibération N°4 du 04 avril 2022

Date de convocation
29.03.22

Etaient présents : (16)

Maryline Fournier, Maire
Christine Delcroix, Philippe Gautrot, Carole Dufils, Serge Planchon,
Dominique Paul Adjoint, Pascal Ancelot, Patrick Jouen, Julien Ménard, Isabelle Normand, Céline Obin, Véronique Obin, Isabelle Poulain, Gérard Sadé, Guy Sénécal, Arlette Vivet.

Nombre d'élus :
En exercice : 23
Présents : 16
Votants : 21

Etaient Excusés : (7)

Benoit Boudet ayant donné délégation à Pascal Ancelot, Agnès Corruble ayant donné délégation à Julien Ménard, Emmanuelle Duplessis Yaha ayant donné délégation à Patrick Jouen, Mickael Lefebvre, Michel Ménager ayant donné délégation à Maryline Fournier, Vincent Prié ayant donné délégation à Dominique Paul, Rachida Slamani.

Secrétaire de séance : Gérard Sadé

Budget Communal

Taux d'imposition des taxes directes locales

Maryline Fournier, Maire

Propose au Conseil Municipal que les taux des taxes directes locales pour l'année 2022 soient fixés ainsi :

Taxe foncier (bâti) 72.09 %
Taxe foncier (non bâti) 76.77%

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, en décide ainsi par 18 voix et 3 abstentions.

Pour extrait conforme
Maryline Fournier, Maire

